

Délibération n°2015-06/25.014

OBJET

Signature de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du Quartier Saint-Martin à Limeil-brévannes et habilitation donnée au Président de signer cet avenant

DATE DE CONVOCATION

25/06/2015

Nombre d'Elus pouvant siéger :	10
Présents :	5
Pouvoirs :	1
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil quinze, le 25 juin, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni en Mairie de Villeneuve-Saint-Georges, salle Duhamel, sous la Présidence de Madame Sylvie ALTMAN.

Étaient présents, Mesdames Sylvie ALTMAN, Hélène de COMARMOND, Lamyra KIROUANI et Françoise LECOUFLE, Monsieur Pierre GARZON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Était également présent : Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, en sa qualité de suppléant.

Étaient absents excusés : Mesdames Nadia BRAHIMI, Nathalie DINNER et Dominique JOSSIC, Messieurs Gilles-Maurice BELLAÏCHE, François DUROVRAY et Jean-Luc TOULY.



DELIBERATION N° 2015-06/25.014 DU 25 JUIN 2015 RELATIVE À LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-MARTIN A LIMEIL-BREVANNES ET A L'HABILITATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER CET AVENANT.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** les articles L. 5722-1 à L 5722-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n°Smitgv 2009-15 du 24 novembre 2009 du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des Tgv approuvant l'étude de programmation, sa faisabilité et son enveloppe financière,
- VU** la délibération n°2013-05/24.011 relative à la signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de Limeil-Brévannes du Quartier Saint-Martin,
- VU** le budget général du Smer la Tégéval,
- VU** le rapport présenté par Madame Sylvie ALTMAN, Présidente du Smer la Tégéval,
- VU** la séance du 17 juin 2015 lors de laquelle le quorum n'a pas été atteint.

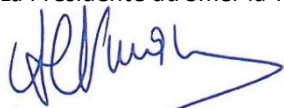
DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes ci-annexé.

Article 2 : Habilité Mme la Présidente du Smer la Tégéval à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Tégéval

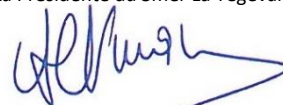


Sylvie ALTMAN

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 1^{er} juillet 2015

La Présidente du Smer La Tégéval



Sylvie ALTMAN



AVENANT DE SORTIE DE CONVENTION

A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LIMEIL-BREVANNES SUR LE QUARTIER ST MARTIN



SOMMAIRE

.....
.....

ARTICLE 1 : PARTIES A L'AVENANT	3
ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION INITIALE	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS SUCCESSIVES	4
ARTICLE 4 : OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 5 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION INITIALE	5
ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE	15
ARTICLE 7 : ANNEXES	15

Article 1 : Parties à l'avenant

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement Public Industriel et Commercial de l'Etat, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 678 252 , dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75 006 Paris, Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence,

Représentée par son Délégué Territorial, le Préfet du Val-de-Marne,

ET :

La commune de Limeil-Brévannes, représentée par son Maire, ci-après dénommé le porteur de projet ou la Ville ou la Commune,

ET :

L'Association Foncière logement, représentée par son Président, ci-après désignée Foncière logement,

ET :

Le bailleur social Batigère Ile-de-France, représenté par son directeur général ; ci-après dénommé Batigère,

ET :

Le bailleur social LOGIAL-OPH, représenté par son directeur général, ci-après dénommé Logial,

ET :

Le syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la coulée verte de la Tegeval, représenté par sa Présidente, ci-après dénommé SMER

ET :

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice Régionale Ile-de-France, ci-après dénommée CDC,

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 2 : Rappel juridique et identification de la convention initiale

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 de Programmation pour la Ville et le Rénovation Urbaine ;

Vu le Règlement Général de l'ANRU arrêté le 29 juin 2011 ;

Vu le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU approuvé le 20 juin 2011 ;

Vu la Convention partenariale pluriannuelle sur pour la rénovation urbaine du quartier Saint Martin de Limeil-Brévannes signée à Limeil-Brévannes le 20 mai 2009 et son annexe financière ;

Article 3 : Modifications successives

N° de l'avenant	Date signature avenant	Nature de l'avenant	Nature des modifications
1	21 septembre 2010	Avenant local	Remplacement d'une opération de reconstruction hors ZUS de 75 logements sociaux par deux opérations hors ZUS de 45 logements et de 30 logements menées respectivement par Batigère et Logial OPH.
2	08 octobre 2013	Avenant national	Adaptation du programme de rénovation urbaine du fait de la création d'un nouveau quartier de 700 logements à sa proximité immédiate (pôle Pasteur). Abandon de la création de locaux commerciaux place d'Aquitaine. Prise en charge de la construction d'une crèche 36 berceaux, augmentation de la participation à la construction du centre socio-culturel par redéploiement d'économies. Prise en charge du transfert de la pharmacie de la tour C démolie vers le quartier Pasteur. Fusions de lignes dans les familles résidentialisation et aménagement. Transfert de maîtrise d'ouvrage de la coulée verte au SMER.

Article 4 : Objet de l'avenant de sortie de convention

- Mise à jour du programme approuvé par l'ANRU :
 - o Aménagement du haut du quartier : abandon du principe de résidentialisation de la Dalle Haute au profit d'un aménagement permettant de maintenir la vocation commerciale et publique de cet espace.
 - o Prolongation des missions de chef de projet et d'AMO/OPC urbain (famille ingénierie)
 - o échéancier de réalisation des opérations
- Mise à jour des opérations du projet hors programme, notamment
 - o Modification de programme sur le bâtiment N en bas de quartier
- Mise à jour du plan de financement pour tenir compte des économies constatées sur le projet
- Désignation d'un nouvel opérateur intervenant en substitution de la Foncière Logement sur les contreparties
- Calendrier opérationnel de sortie de convention : dates limite de 1^{er} acompte et de solde fixées pour l'ensemble des demandes

Article 5 : Modifications de la convention initiale

La convention mentionnée à l'article 2 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés à l'article 3 du présent avenant est modifiée dans les conditions ci- après :

Article 5.1 : Les sous-articles de l'article 4 du titre III de la convention – « Les opérations approuvés par l'ANRU » – sont modifiés comme suit :

- **L'article 4.1 du titre III de la convention – «l'intervention de l'ANRU sur l'ingénierie de projet » – est modifié comme suit :**

Modification n°1 : réajustement des montants financiers étude foncière, communication et concertation

Etude foncière : les besoins financiers liés à l'étude foncière ont été réévalués à 60 000 €HT.

Communication et concertation : les actions de communication et concertation menées sur le projet ont fait l'objet d'un bilan présenté en revue de projet du 28 janvier 2014.

Le coût total des actions s'élève à 21 731.34 €HT.

Conduite de projet/montage du dossier de candidature : le tableau financier est mis à jour pour tenir compte des montants du solde de l'opération.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes initiales :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention / participation partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Communication et concertation	Ville de Limeil	115 000 €	Subv. ANRU 57 500 €	ANRU 50 %	Subv. ANRU : Taux de 50 %	2010	1
			Ville 38 990 €	Ville 33.90 %			
			CG94 13 2060 €	CG94 11.53 %			
			Batigère 5250 €	Bailleur 4.57%			
Etude foncière	Ville de Limeil	70 000 €	Subv. ANRU 28 000 €	ANRU 40 %	Subv. ANRU : Taux de 40 %	2009	1
			Ville 17 500 €	Ville 25 %			
			Batigère 17 500 €	Bailleur 25 %			
			CDC 7 000 €	CDC 10%			
Conduite de projet/ montage dossier de candidature	Ville de Limeil	40 500 €	subv. ANRU 14 175 €	ANRU 35 %	Subv. ANRU : Taux de 35 %	2005	1
			Ville 20 250 €	Ville 50 %			
			CDC 6 075 €	CDC 15 %			

Ligne modifiée :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subventions partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Communication et concertation	Ville de Limeil	21 731 €	Subv. ANRU 10 866 €	ANRU 50 %	Subv. ANRU : Taux de 50 %	2010	1
			Ville 10 866 €	Ville 50 %			
			CG94 0 €	CG94 0%			
			Batigère 0 €	Bailleur 0%			
Etude foncière	Ville de Limeil	60 000 €	Subv. ANRU 24 000 €	ANRU 40 %	Subv. ANRU : Taux de 40 %	2011	1
			Ville 15 000 €	Ville 25 %			
			Batigère 15 000 €	Bailleur 25 %			
			CDC 6 000 €	CDC 10%			
Conduite de projet/ montage dossier de candidature	Ville de Limeil	40 500 €	subv. ANRU 14 091 €	ANRU 34.79 %	Subv. ANRU : Taux de 35 %	2005	1
			Ville 26 409 €	Ville 50.21 %			
			CDC 6075 €	CDC 15 %			

La modification n°1 entraîne une économie de subvention ANRU de 50 718 €.

Modification n°2 : prolongation de la mission d'AMO/OPC urbain

Au vu du calendrier du projet et des nombreux chantiers engagés en 2014-2015, la mission d'AMO/OPC urbain, initialement financée pour 5 ans sur la période 2009-2013, est prolongée de deux ans.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Ligne créée :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subventions partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Mission AMO/OPC urbain 2014-2015	Ville de Limeil	54 210 €	Subv. ANRU 18 973.5 €	ANRU 35 %	Taux de 35%	2014	1
			Ville 35 236.5 €	Ville 65 %	/		

La modification n°2 entraîne un besoin de subvention ANRU de 18 973 € couvert par le redéploiement à 100% des économies identifiées par modification n°1.

Modification n°3 : prolongation du chef de projet

Modification n°3a : prolongation du chef de projet pour le 2^e semestre 2014

Chef de projet Ville 2014

Au vu du calendrier du projet et des nombreux chantiers engagés en 2014-2015, le financement de l'équipe projet Ville 2009-2013, qui recouvrait la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2014, est prolongé jusqu'à la fin 2014 à hauteur du solde des économies en famille ingénierie.

L'équipe projet recouvre pour 2014 :

- Un poste chef de projet à plein temps.

Coût prévisionnel : 72 187.5 € calculés sur une durée de 7 mois sur la base un montant forfaitaire annuel de 55 000 € HT auquel s'applique un coefficient pour frais de charges salariales et frais de structure (2.25).

Le montant de subvention ANRU est plafonné par le solde des économies réalisées en famille ingénierie.

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Ligne créée :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subventions partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Chef de projet 2014	Ville de Limeil	72 187.5 €	Subv. ANRU 31 744.5 €	ANRU 44 %	Plafonné au montant du solde des économies, taux max. 50 %	2014	1
			Ville 40 443 €	Ville 56 %	/		

La modification n°3 entraîne un besoin de subvention ANRU de 31 745 € couvert par le redéploiement à 100% des économies (solde des économies issu des modifications 1 et 2 - voir bilan p.11).

Modification n°3b : organisation du suivi du projet à compter de 2015

Pour la poursuite du pilotage du PRU, l'organisation suivante est proposée :

- Fusion des cellules de coordination et des comités techniques, dont le rythme mensuel sera maintenu jusqu'à la livraison de l'ensemble des opérations.
- Animation du projet et des cellules/comités par la Ville : directions techniques en charge des opérations et invitation de l'ensemble des partenaires.
- Poursuite du dispositif de Gestion urbaine de proximité selon l'organisation actuelle des diagnostics en marchant et événements (cadre de vie), mis en place de réunions spécifiques tranquillité publique (CLSPD).
- Tenue d'un comité de pilotage ou d'une revue de projet annuelle
- Réalisation dans l'année qui suit la sortie de convention d'un bilan des engagements contractuels.

- L'article 4.2 du titre III de la convention – «l'intervention de l'ANRU dans le champ du logement locatif à caractère social » – est modifié comme suit :

Modification n°4 : mise à jour du plan de financement d'une opération de démolition

Les plans de financement des opérations de démolition bâtiment I et bâtiment Q sont mis à jour suite au dépôt des dossiers de demande de subvention (soldes). Par fongibilité, l'écart avec les montants de subvention initiaux est entièrement réaffecté au bâtiment C.

Ligne initiale :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention / participation partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Démolition bâtiment I	Batigère	814 887 €	ANRU 766 887 €	ANRU 94.11 %	Subv. ANRU : 100 % du déficit	2008	1
			Autres (valo.) 48 000 €	Autres (valo) 5.89 %			
			Bailleur 0 €	Bailleur 0 %			
Démolition bâtiment Q	Batigère	547 903 €	ANRU 547 903 €	ANRU 100 %	Subv. ANRU : 100 % du déficit	2009	1
Démolition bâtiment C	Batigère	3 081 095 €	ANRU 3 081 095 €	ANRU 100 %	Subv. ANRU : 100 % du déficit	2009	1

Ligne modifiée :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention / participation partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Démolition bâtiment I	Batigère	862 812.23 €	ANRU 762 255.10 €	ANRU 88.35 %	Subv. ANRU : 100 % du déficit	2008	1
			Autres (valo.) 48 000 €	Autres (valo) 5.56 %			
			Bailleur 52 557.13 €	Bailleur 6.09 %			
Démolition bâtiment Q	Batigère	404 069.91 €	ANRU 376 351.05 €	ANRU 93.14%	Subv. ANRU : 100 % du déficit max.	2009	1
			Bailleur 27 718.86 €	Bailleur 6.86 %			
Démolition bâtiment C	Batigère	3 257 278.85 €	ANRU 3 257 278.85 €	ANRU 100 %	Subv. ANRU : 100 % du déficit	2009	1

La modification n°4 est sans impact sur le montant de subvention ANRU en famille démolition.

Modification n°5 : mise à jour des plans de financement d'opérations de réhabilitation

Les plans de financement des opérations de réhabilitation tranche 1 et tranche 2 sont mis à jour suite à l'instruction des dossiers de demande de subvention (DAS-m).

Ligne initiale :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention / participation partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Réhabilitation tranche 1 (bât I J K O P Q R S U)	Batigère	8 310 000 €	ANRU 1 662 000 €	ANRU 20 %	Subv. ANRU : taux plafond de 20 %	2009	1
			Bailleur 6 287 900 €	Bailleur 75.67 %			
			CG94 360 100 €	CG94 4.33 %			
Réhabilitation tranche 2 (bât A, B, B', D, E, F)	Batigère	6 510 000 €	ANRU 1 302 000 €	ANRU 20 %	Subv. ANRU : taux plafond de 20 %	2012	1
			Bailleur 4 925 900 €	Bailleur 75.67 %			
			CG94 282 100 €	CG94 4.33 %			

Ligne modifiée :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention / participation partenaires	% partenaires	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Réhabilitation tranche 1 (bât I J K O P Q R S U)	Batigère	9 153 810 €	ANRU 1 662 000 €	ANRU 18.16 %	Subv. ANRU : taux plafond de 20 %	2009	1
			Bailleur 7 131 710.24 €	Bailleur 77.91 %			
			CG94 360 100 €	CG94 3.93 %			
Réhabilitation tranche 2 (bât A, B, B', D, E, F)	Batigère	6 718 027.47 €	ANRU 1 302 000 €	ANRU 19.38 %	Subv. ANRU : taux plafond de 20 %	2012	1
			Bailleur 5 133 927.5 €	Bailleur 76.42 %			
			CG94 282 100 €	CG94 4.20 %			

La modification n°5 est sans impact sur le montant de subvention ANRU en famille réhabilitation.

- **L'article 4.3 du titre III de la convention – «l'intervention de l'ANRU sur les espaces et équipements publics» – est modifié comme suit :**

Modification n°6 : aménagement place Dalle Haute

Les études urbaines ont permis de préciser le projet d'aménagement de la dalle haute et de définir les aménagements à réaliser d'une part par la Ville de Limeil-Brévannes dans le cadre des opérations d'aménagement, d'autre part par Batigère dans le cadre des résidentialisations.

Le principe de résidentialisation de la Dalle Haute est abandonné au profit d'un aménagement plus ouvert de la Dalle sur son environnement urbain :

- Maintien d'escaliers entre la rue d'Auvergne, la Dalle et la place des Tilleuls
- Aménagement d'un espace piétonnier qui relie la rue de Paris à la rue Pasteur

Ces modifications permettront d'assurer une plus grande accessibilité à la Dalle Haute et une plus grande visibilité des structures déjà implantées (Régie de Quartier, friperies, épicerie solidaire). L'objectif est de dynamiser cet espace et de favoriser l'implantation de nouvelles activités commerciales, municipales ou associatives.

Les aménagements seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Batigère IDF et la gestion de la Dalle Haute sera ensuite transférée à la Ville dans la mesure où cet espace a une vocation publique.

Les coûts estimatifs et le taux de subvention sont inchangés par rapport à la convention d'origine.

Chiffrage du projet : 335 091 €

Taux de subvention de l'ANRU : 35%

Cette opération s'inscrit dans un projet d'aménagement à plus long terme intégrant la réorganisation du système viaire du secteur (projet hors ANRU – voir annexe 4 du présent avenant).

La modification n°6 est sans impact sur le montant de subvention ANRU en famille aménagement.

Bilan de l'article 5.1 de l'avenant de sortie de convention : modifications apportées à la maquette financière à travers l'article 4 du titre III de la convention – « Les opérations approuvés par l'ANRU » : économie globale sur le PRU

N° Modif.	Type de modification	Famille - Opération	Evolution subv. ANRU	Redéploiement économies PRU Limeil
1	Mise à jour montants TF	Ingénierie (12) Communication concertation Etude Foncière	-50 718 €	/
2	Création ligne	Ingénierie (12) Mission AMO/OPC 2014-2015	/	18 973 €
3	Création ligne	Ingénierie (12) Chef de projet 2014	/	31 745 €
4	Mise à jour montants TF	Démolition (01) Bâtiment I, Q, C	/	/
5	Mise à jour montants TF	Réhabilitation (05) Tranche1, tranche 2	/	/
6	Mise à jour du programme	Aménagement (08) Espaces publics bas du quartier	/	/
Total			-50 718 €	50 718 €
Redéploiement à 100% des économies en famille ingénierie				

Article 5.2 : L'article 5 du titre III de la convention – « Les contreparties cédées à Foncière Logement » – est complété comme suit :

En application de la convention quadripartite signée le 14 janvier entre l'Etat, l'UESL, l'AFL et l'ANRU, le bénéfice de la contrepartie cédée à Foncière Logement est transféré à BATIGERE ILE DE France.

A l'issue des études de faisabilité, le projet qui se dégage porte sur la construction, sur un terrain d'environ 2 400 m², de 33 logements environs répartis sur deux petits immeubles R+2 et R+3 reliés par un parking en sous-sol. La surface plancher prévisionnelle créée est de 2000 m².

L'opérateur BATIGERE ILE DE France s'engage à présenter le projet définitif en comité technique et en comité de pilotage. A noter que BATIGERE ILE DE FRANCE est déjà propriétaire des terrains puisque bailleur démolisseur du bâtiment C.

L'annexe 3 à la convention présentant le projet prévu par l'AFL sur la contrepartie est remplacée par le projet prévu par BATIGERE ILE DE FRANCE, joint en annexe n°3 du présent avenant.

Article 5.3 : L'article 6 du titre III de la convention « L'échéancier de réalisation du projet » est complété comme suit :

L'échéancier de réalisation des opérations est mis à jour en annexe n°1 au présent avenant de sortie qui annule et remplace l'annexe n°2 tableau A de la convention pluriannuelle.

Les deux dates limites pour les demandes de premier acompte et les demandes de solde s'imposent à l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle. Elles sont indiquées à l'article 5.6 du présent avenant.

Article 5.4 : L'article 7 du titre III de la convention « Le plan de financement des opérations du programme » – est modifié comme suit :

Les 4 premiers paragraphes sont conservés en l'état. Les suivants sont ainsi modifiés :

L'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable décliné par opérations financières de 17,57 M, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe n°2, qui annule et remplace l'annexe 2 –tableau B à la convention pluriannuelle et ses modifications successives par avenant.

Les participations financières des signataires de la présente convention y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Article 5.5 : L'article 8 du titre IV de la convention – « Les opérations du projet, hors programme » – est modifié comme suit :

L'alinéa « vente encadrée de 50 logements, » modifié par l'avenant n°2 (article 5.6) est modifié comme suit :

Le programme est inchangé pour les 40 logements des bâtiments L et M, qui ont vocation à être vendus aux locataires après avoir été réhabilités et résidentialisés, indépendamment du dispositif ANRU et donc sans financement de l'agence. La vente aux occupants devrait permettre la diversification de l'offre d'habitat au sein du secteur du projet.

Pour les 10 logements du bâtiment, N, le projet est modifié comme suit :

- L'implantation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (équipement public communal) en rez-de-chaussée est abandonnée. Cet équipement public sera réalisé en centre-ville au sein du parc Léon Bernard afin d'être plus accessible par un grand nombre d'assistantes maternelles. La livraison de l'équipement est prévue pour octobre 2015.
- Le programme de logements en accession est maintenu ; le programme est en cours de modification afin d'intégrer des logements en RDC en lieu et place du RAM.

Article 5.6 : L'article 12-1 du titre V « modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Agence » est complété comme suit :

« Dates limites :

La date limite pour l'engagement de l'ensemble des opérations est fixée au 15 octobre 2015.

Au-delà du 31 décembre 2015, toute opération n'ayant pas fait l'objet d'une Décision Attributive de Subvention (DAS-i ou DAS-m) sera désaffectée.

La date limite pour l'ensemble des demandes du premier acompte conformément au règlement comptable et financier de l'agence est fixée au 20 novembre 2016.

Au-delà de cette date, toute opération n'ayant pas fait l'objet d'une Décision Attributive de Subvention modificative (DAS-m) sera désaffectée.

La date limite pour l'ensemble des demandes du solde conformément au règlement comptable et financier de l'agence est fixée au 20 novembre 2018.

A cette date, les opérations non encore soldées seront soit soldées en l'état connu des dépenses justifiées, ou feront l'objet d'un recouvrement le cas échéant. »

Article 6 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de la date apposée ci-après par le dernier signataire.

Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables.

Article 7 : Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : _Echéancier de réalisation des opérations

Annexe 2 : Tableau financier de l'avenant

Annule et remplace l'annexe n°2 à la convention pluriannuelle du PRU du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes et ses modifications successives par avenant.

Annexe 3 : Contrepartie AFL transférée à BATIGERE ILE DE FRANCE : situation du terrain et état projeté

Annule et remplace l'annexe n°3 à la convention pluriannuelle du PRU du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes.

Annexe 4 : Projet d'aménagement à long terme de la Dalle Haute

Le présent avenant est établi en 8 exemplaires originaux,

Signé à Limeil-Brévannes le

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par le Préfet du Val-de-Marne, délégué territorial		La Ville de Limeil-Brévannes, représentée par sa Maire
Thierry LELEU		Françoise LECOUFLE

Batigère Ile-de-France, représenté par son Directeur Général		LOGIAL OPH représenté par son Directeur Général
Hubert CUNAT		Jean-Luc DIAZ

La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par sa Directrice Régionale Ile-de-France		Le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Tégéval représenté par sa Présidente
Catherine PERENET		Sylvie ALTMAN

La Foncière de Logement représentée par son Président
Brunon LUCAS

ANNEXE 1. : Echancier de réalisation des opérations

Annule et remplace l'annexe n°2 tableau A à la convention pluriannuelle du PRU du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes

Logo		Programme de Rénovation - quartier Saint-Martin – Ville de Limeil Brévannes														
		Planning des travaux														
N°	Nom de la tâche	Début	Fin	Durée	2014			2015			2016			2017		
					J	F	M	J	F	M	J	F	M	J	F	M
1- COMMUN AUX DEUX SECTEURS																
340	Travaux - Coulee Verte y compris travaux préparatoires	Lun 05/08/13	Jeu 07/08/14	12 mois	y compris travaux préparatoires											
2- SECTEUR BAS DE QUARTIER																
157	Travaux - Réhabilitation - Tranche 1 (Bât I, J, K, O, P, Q, R, S, U)	Mar 12/05/09	Mer 22/02/12	33 mois												
17	Travaux - Démolition Bâtiment I	Lun 04/04/11	Mar 20/12/11	8,5 mois												
33	Travaux - Démolition Bâtiment Q	Ven 05/01/12	Mer 07/03/12	2 mois												
79	Travaux y compris période de préparation - Construction de 50 logements PLUS-CD rue Emile Zola	Mer 25/01/12	Lun 09/12/13	22,2 mois	Zola											
277	Travaux - Rue des Ecoles	Mar 12/09/12	Jeu 14/03/13	9 mois	Batigère IDF											
281	Travaux - Réaménagement rue d'Aquitaine - Phase 1	Ven 12/10/12	Ven 14/06/13	8 mois												
175	Travaux - Réhabilitation - Tranche 2 (pignons I et Q)	Ven 09/11/12	Ven 08/02/13	3 mois												
195	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât S) - dévoiements concessionnaires	Mar 01/01/13	Jeu 02/05/13	4 mois	Batigère IDF											
301	Dévoiements SIGEIF- Réaménagement rue Emile Zola	Ven 01/03/13	Ven 31/05/13	3 mois												
200	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât O, P, Q)	Ven 12/04/13	Mar 17/08/14	14 mois	Batigère IDF											
291	Travaux - dévoiemement concessionnaire - Réaménagement rue du Docteur Calmette	Lun 03/06/13	Lun 02/09/13	3 mois	Batigère IDF											
307	Travaux - Aménagement Parc Central	Lun 03/06/13	Ven 04/04/14	10 mois	Batigère IDF											
82	Travaux - Démolition Bâtiment T	Mar 02/07/13	Mar 17/12/13	5,5 mois	Batigère IDF											
311	Travaux - Terrain multisports parc central partie basse	Ven 02/08/13	Mer 02/10/13	2 mois	Batigère IDF											
191	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât I, J, K)	Lun 02/09/13	Mer 01/01/14	4 mois	Batigère IDF											
193	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât U)	Ven 06/09/13	Mer 08/01/14	4 mois	Batigère IDF											
292	Travaux - Réaménagement rue du Docteur Calmette	Lun 07/10/13	Mar 29/07/14	9,6 mois	Batigère IDF											
201	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât O, P, Q) - Plantations	Jeu 14/11/13	Lun 17/03/14	4 mois	Batigère IDF											
192	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât I, J, K) - Plantations	Mar 03/12/13	Jeu 03/04/14	4 mois	Batigère IDF											
278	Travaux - Rue des Ecoles - Plantations	Mar 03/12/13	Jeu 03/04/14	4 mois	Batigère IDF											
308	Travaux - Aménagement Parc Central - Plantations	Mer 04/12/13	Ven 04/04/14	4 mois	Batigère IDF											
197	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât S) - Plantations	Jeu 05/12/13	Lun 07/04/14	4 mois	Batigère IDF											
194	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât U) - Plantations	Lun 09/12/13	Jeu 10/04/14	4 mois	Batigère IDF											
302	Travaux assainissement CG 94 - Réaménagement rue Emile Zola	Ven 03/01/14	Mar 18/09/14	8,3 mois	Batigère IDF											
187	Travaux - Réhabilitation - Tranche 3 (L et M)	Lun 08/01/14	Mer 27/08/14	7,8 mois	Batigère IDF											
196	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât S)	Lun 08/01/14	Mer 07/05/14	4 mois	Batigère IDF											
198	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât R)	Jeu 30/01/14	Ven 02/05/14	3 mois	Batigère IDF											
293	Travaux - Réaménagement rue du Docteur Calmette - Plantations	Jeu 27/03/14	Mar 29/07/14	4 mois	Batigère IDF											
199	Travaux - Résidentialisation - Tranche 1 (Bât R) - Plantations	Mer 02/04/14	Lun 04/08/14	4 mois	Batigère IDF											
384	Travaux y compris période de préparation - Construction Centre socio-culturel	Lun 30/05/14	Mer 17/06/15	11,5 mois	Batigère IDF											
290	Travaux - Dévoiemement SIGEIF - Réaménagement rue Pasteur	Lun 14/07/14	Lun 13/10/14	3 mois	Batigère IDF											
283	Travaux - Réaménagement rue d'Aquitaine - Plantations	Mar 23/12/14	Ven 10/06/16	4 mois	Batigère IDF											
419	Travaux - Construction Crèche	Lun 05/01/15	Ven 28/02/16	18,8 mois	Batigère IDF											
303	Travaux - Réaménagement rue Emile Zola	Mar 07/04/15	Lun 22/08/15	2,5 mois	Batigère IDF											
212	Travaux - Résidentialisation - Tranche 3 (Bât L, M)	Mar 07/04/15	Mar 07/07/15	3 mois	Batigère IDF											
304	Travaux - Réaménagement rue Emile Zola - Plantations	Mar 23/08/15	Jeu 22/10/15	4 mois	Batigère IDF											
286	Travaux - Aménagement - Place d'Aquitaine - Phase 1	Jeu 14/05/15	Mer 15/07/15	2 mois	Batigère IDF											
213	Travaux - Résidentialisation - Tranche 3 (Bât L, M) - Plantations	Mer 08/07/15	Ven 08/11/15	4 mois	Batigère IDF											
297	Travaux - Réaménagement rue Pasteur	Mar 23/08/15	Mer 07/10/15	3,5 mois	Batigère IDF											
298	Travaux - Réaménagement rue Pasteur - Plantations	Jeu 08/10/15	Mar 08/12/15	2 mois	Batigère IDF											

ANNEXE 2 : Tableau financier de l'avenant de la convention pluriannuelle du PRU du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes

Annexe et remplace l'annexe n°2 tableau B à la convention pluriannuelle du PRU du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes et ses modifications successives par avenants.

PLAN DE FINANCEMENT 2004 - 2008 - FAT Prévisionnelle																																									
CONTRIBUTIONS																		PRETS										FINANCIER													
LOCALISATION										NATURE D'OUVRAGE		COÛT HT						TAUX TTC		BASE DE		VALLÉ		COC		EUROPE		STAT		AUTRES		ANNU		PRETS		Four semestriels/Annuel		Durée en ans			
SP PROJET	SP ANNEE N°2	LOCALISATION																																							
N° de projet (à compléter) ou de convention (à renseigner) ou de convention (à renseigner) ou de convention (à renseigner)																																									
N° de département (à renseigner) ou de département (à renseigner) ou de département (à renseigner)																																									
N° de commune (à renseigner) ou de commune (à renseigner) ou de commune (à renseigner)																																									
N° de département (à renseigner) ou de département (à renseigner) ou de département (à renseigner)																																									
N° de commune (à renseigner) ou de commune (à renseigner) ou de commune (à renseigner)																																									
11 AMELIORATION DE LOGEMENTS SOCIAUX																																									
307 14700 01 001 001	Traverse 1 (BR 1 - A, K, G, P, Q, R, S, U)	OPC	14700	S404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
12 PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX																																									
307 14700 02 001 001	Traverse 2 (BR 2 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
13 REHABILITATION																																									
307 14700 03 001 001	Traverse 3 (BR 3 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
14 RECENTRALISATION																																									
307 14700 04 001 001	Traverse 4 (BR 4 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
15 AMELIORATION QUALITE DE SERVICE (AQ)																																									
307 14700 05 001 001	Traverse 5 (BR 5 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16 AMÉNAGEMENTS																																									
307 14700 06 001 001	Traverse 6 (BR 6 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17 ÉQUIPEMENTS PUBLICS																																									
307 14700 07 001 001	Traverse 7 (BR 7 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 COMPOSÉ DE PROJET																																									
307 14700 08 001 001	Traverse 8 (BR 8 - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	OPC	14700	S404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL																																									

ANNEXE 3 : Contrepartie AFL transférée à BATIGERE ILE DE FRANCE : situation du terrain et état projeté

Annule et remplace l'annexe n°3 à la convention pluriannuelle du PRU du quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes.

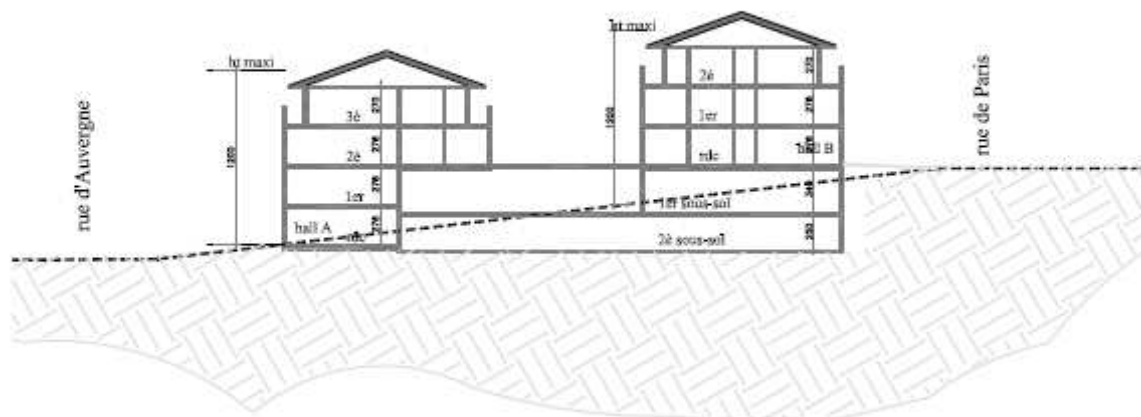
Situation du terrain – angle rue de Paris – Rue d'auvergne (actuellement 1-3 place des Tilleuls)



Etat projeté – *schémas non contractuels issus des études de faisabilité et susceptibles d'évoluer*



Plan Masse – projet BATIGERE ILE DE FRANCE, études de faisabilité



Coupe des immeubles – projet BATIGERE ILE DE FRANCE, études de faisabilité



Perspective depuis le haut de la rue de Paris – projet BATIGERE ILE DE FRANCE, études de faisabilité

ANNEXE 4 : Projet d'aménagement de la Dalle Haute



(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.

(2) Chaque opération est repérée dans le temps par :

le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005.2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)

La durée de l'opération exprimée en nombre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestres soit 24 mois)



Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

20150625010

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-53.01 (MI98268217)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625010-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Election du Président et des membres du bureau

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1 Election executif

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:35	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

20150625014

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-54.00 (MI98268218)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625014-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation de l'avenant n 3 à la convention de financement du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Max à L'neil-Prévannes et habilitation donnée au Président de la section

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7 Finances locales
7 6. Contributions budgetaires

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:57	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Mis à jour	Date 01/07/15 à 11:10	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

20150625013

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-50.00 (MI98268173)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625013-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Approbation de la conclusion de l'avenant n.1 à la convention de co-ma[^]trise d'ouvrage entre la ville de Valenton et le Smer la Tégéval pour la réalisation de l'opération rue du 11 novembre 1918 - Parc des et habilitation du Président de le signer

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1 Commande Publique
1 4 Autres types de contrats
1 4 2 Avenant

Acte :

Préparé

Date 01/07/15 à 10:43

Par NICOLEAU BERGERET Severine

Transmis

Date 01/07/15 à 11:31

Par NICOLEAU BERGERET Severine

Accusé de réception

Date 01/07/15 à 12:33

20150625011

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-51.00 (MI98268223)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625011-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Election membres de la commission d'appel d'offres

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
5 Institutions et vie politique
5.3 Designation de représentants

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:37	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:38	

20150625012

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-52.00 (MI98268157)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625012-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délégation donnée au président pour la signature des marchés inférieurs à 2017 000 euros HT

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5 5. Delegation de signature

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:39	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
MIs à jour	Date 01/07/15 à 11:11	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

pouvoirCS250615

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-53.00 (MI98268169)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150701-pouvoirCS250615-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Pouvoir

Date de décision : Jul 1, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 5 Institutions et vie politique
5 4 Delegation de fonctions

20150625015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-57.01 (MI98268175)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n.2 au marché n.2014-1404 "Ouvrage de franchissement pour les piétons, les PMR et les cycles au-dessus de la RN 406" - Lot n.1

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1 Marchés publics
1.1 2. Avenant

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 11:01	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Mis à jour	Date 01/07/15 à 11:10	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

